

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

Procès-verbal de l'assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 2 juillet 2024 à 19 h 15, conformément à l'avis publié dans le journal La Pensée de Bagot pour l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton encadrant les activités d'agrotourisme.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire: M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Martin  
M. Stéphane Beauregard  
M. François Gastonguay  
M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente

4 citoyens sont présents dans la salle.

Assemblée de consultation publique aux fins de consultation

Le maire explique le projet de règlement qui a pour objet de permettre, à certaines conditions, des activités d'agrotourisme comme par exemple : boutique de vente de produits agroalimentaires, réceptions à la ferme, haltes pour véhicules récréatifs autonomes, camping à la ferme.

Des échanges sont faits entre les élus et les citoyens présents au sujet des éléments prévus dans le règlement. Certaines informations seront à vérifier, dont : les journées thématiques avec dégustation, la distance entre la résidence du producteur et le site prévu pour les haltes pour véhicules récréatifs autonomes, le nombre de personnes permises et la durée pour le camping à la ferme.

À 19 h 55, l'assemblée est levée.

---

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la municipalité du Canton de Roxton siège en séance ordinaire, ce 2 juillet 2024 à 20h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Martin  
M. Stéphane Beauregard  
M. François Gastonguay  
M. Éric Beauregard

Était absent : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

113-07-2024

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. Stéphane Martin  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2023;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024;
5. Rapport de la directrice des travaux publics;
6. Entente pour le déneigement avec la Municipalité de Béthanie;
7. Rapport du Service d'inspection en bâtiments;
  - 7.1. Demande de dérogation mineure 446 chemin d'Acton;
8. Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2023 de la Municipalité du Canton de Roxton encadrant les activités d'agrotourisme;
9. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique;
10. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique;
11. Hydro-Québec – État de la situation sur les pannes fréquentes sur le rang Ste-Geneviève et le rang Petit 9;
12. Ratification de signature de la correction cadastrale de lot sur le rang Ste-Geneviève;
13. Autorisation de signature de la correction cadastrale pour le dossier 230373 (lot environnant le garage municipal);
14. Adoption de la politique cadre sur la gouvernance relative à la protection des renseignements personnels;
15. Adoption d'une politique de confidentialité des renseignements personnels;
16. Mandat à Caroline Dénommée architecte – Demande d'avenant pour coûts supplémentaires;
17. Acquisition du tableau de bord Munys;
18. Adoption de la politique sur le harcèlement psychologique;
19. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100.1;
20. Liste des comptes;

21. Divers :
  - 21.1. Confirmation d'embauche de M. Dominic Auclair;
  - 21.2. Village de Roxton Falls – Adoption du règlement de citation de l'Église St-Jean-Baptiste;
  - 21.3. Aménagement du parc;
  - 21.4. Règlement d'emprunt pour les frais d'escompte lors du refinancement du règlement 321-2018;
  - 21.5. Mandat à Serge Dupont pour la préparation d'un projet de règlement prévoyant les modalités à notre règlement d'urbanisme afin de permettre les systèmes de traitement tertiaire avec ultraviolet sur notre territoire
22. Rapport des comités;
23. Correspondance;
24. Questions de l'assemblée;
25. Levée de l'assemblée.

2. **Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2023**

Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2023 est déposé. Ce rapport est disponible sur le site internet de la municipalité.

114-07-2024

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

115-07-2024

5. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Lasnier, directrice des travaux publics a déposé un rapport des activités du service de voirie du mois de juin et de celles à venir en juillet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé et d'autoriser la directrice des travaux publics de procéder à l'embauche d'un entrepreneur pour le fauchage des branches en bordure des chemins pour la moitié du territoire.

Adoptée

116-07-2024

6. **Entente pour le déneigement avec la Municipalité de Béthanie**

CONSIDÉRANT la Municipalité de Béthanie désire renouveler l'entente de déneigement avec la municipalité qui consiste au déneigement et sablage du rang Ste-Geneviève sur 726 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton fournira le personnel, l'équipement nécessaire et l'abrasif;

CONSIDÉRANT QUE le coût du déneigement est fixé à 4 500 \$ pour la saison d'hiver 2024-2025;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion de la dite entente qui fait partie intégrante de la présente résolution. Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer le document à intervenir.

Adoptée

117-07-2024

7. **Rapport du Service d'inspection en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du Service d'inspection en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Stéphane Beaugard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du Service d'inspection en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

9. **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beaugard qu'à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique sera présenté pour fins d'adoption.

118-07-2024

10. **Adoption du projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement sur les permis et certificats numéro 184-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton prévoyant la fourniture d'un rapport d'inspection d'un professionnel prouvant la conformité des travaux de construction d'une installation septique.

Adoptée

119-07-2024

11. **Hydro-Québec – État de la situation sur les pannes fréquentes sur le rang Ste-Geneviève et le rang Petit 9**

CONSIDÉRANT la mauvaise qualité (fréquence élevée et longue durée des pannes de courant) du service électrique sur le rang Ste-Geneviève (935 à 1370) et le rang Petit 9 (216 à 1209);

CONSIDÉRANT QUE cette situation perdure depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la ligne électrique sur le rang Ste-Geneviève se situe dans le boisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informée que le dossier est à l'étude afin de trouver des solutions;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. François Gastonguay

Et résolu à l'unanimité des conseillers de suggérer aux représentants d'Hydro-Québec d'étudier une des options qui seraient de déplacer la ligne en bordure de la route afin d'éliminer les risques liés à la chute de végétation sur la ligne électrique et faciliter les interventions.

Adoptée

120-07-2024

12. **Ratification de signature de la correction cadastrale de lot sur le rang Ste-Geneviève**

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
Appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la signature des documents relatifs à la correction de certaines limites de lots (3 841 477, 3 841 479, 3 841 480 et 6 328 361) par Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

121-07-2024

13. **Autorisation de signature de la correction cadastrale pour le dossier 230373 (lot environnant le garage municipal)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une correction cadastrale pour une partie du terrain utilisé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Daniel Touchette, arpenteur-géomètre a été mandatée pour cette correction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Stéphane Martin  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents à intervenir pour la correction cadastrale.

Adoptée

122-07-2024

14. **Adoption de la politique cadre sur la gouvernance relative à la protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités et de sa mission, la Municipalité du Canton de Roxton traite de renseignements personnels, notamment ceux des visiteurs de son site internet, de citoyens et de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de respecter la vie privée et de protéger les renseignements personnels qu'elle détient;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information la municipalité se doit d'adopter une politique qui énonce les principes-cadres applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

CONSIDÉRANT QUE la politique a pour objet d'énoncer les principes encadrant la gouvernance de la Municipalité à l'égard des renseignements personnels tout au long de leur cycle de vie et de l'exercice des droits des personnes concernées :

- Prévoit le processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels;

- Définit les rôles et les responsabilités en matière de protection des renseignements personnels à la municipalité;
- Décrit les activités de formation et de sensibilisation que la Municipalité offre à son personnel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique cadre sur la gouvernance. Que cette politique fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long transcrit.

Adoptée

123-07-2024

15. **Adoption d'une politique de confidentialité des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton est un organisme public assujetti notamment à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après, Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique témoigne de l'engagement de la Municipalité à l'égard de la protection des renseignements personnels et énonce les orientations et les principes directeurs destinés à assurer efficacement la confidentialité de tout renseignement personnel recueilli par tout moyen technologique;

CONSIDÉRANT QUE cette politique définit la façon dont la Municipalité protège les renseignements personnels qu'elle détient et en précise les normes de collecte, d'utilisation, de communication, de conservation, de droit d'accès et de rectification;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique de confidentialité des renseignements personnels. Que cette politique fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long transcrit.

Adoptée

124-07-2024

16. **Mandat à Caroline Dénommée architecte – Demande d'avenant pour coûts supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE Caroline Dénommée, architecte a été mandatée pour la préparation des plans et devis du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dénommée adresse une demande aux membres du conseil la possibilité de convenir d'un avenant au contrat pour couvrir les sommes reliées aux heures supplémentaires effectuées sur la préparation des plans et devis en raison de plusieurs de demandes de changement qui leurs ont été adressées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avenant au coût de 4 050\$.

Adoptée

125-07-2024

17. **Acquisition du tableau de bord Munys**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec ont conçu le tableau de bord informatisé en gestion municipale Munys qui permet de rendre le travail plus intuitif, efficace et planifié;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Munys est disponible au coût initial de 405\$ et pour les années subséquentes des frais annuels de 325\$ seront chargés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat du logiciel Munys.

Adoptée

126-07-2024

18. **Adoption de la politique sur le harcèlement psychologique**

CONSIDÉRANT QUE la loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail entraîne la mise en place de nouvelles mesures dans les milieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà adopté une politique sur le harcèlement psychologique dans le passé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter :

- La politique contre le harcèlement psychologique modifiée;
- La politique de prévention des comportements violents;
- Le protocole de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement;

Que ces documents font partie intégrante de la présente résolution comme ci-au long transcrit.

Adoptée

127-07-2024

19. **Nomination des personnes responsables de l'application du règlement G-100.1**

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que Mme Stéphanie Lasnier, directrice des travaux publics et inspectrice municipale soit la personne autorisée à émettre les constats d'infraction relatifs aux règlements uniformisés G-100.1;
- que M. Guy Cusson, directeur de la Régie contre la protection des incendies de Roxton Falls, soit autorisé à émettre les constats d'infraction relatifs au chapitre 13 du Règlement G-100.1, soit l'allumage de feux en plein air;

- que les personnes autorisées à émettre les permis relatifs aux règlements uniformisés soient les suivantes :
- Mme Stéphanie Lasnier, directrice des travaux publics;
  - M. François Raymond, journalier à la voirie;
  - M. Dominic Auclair, journalier à la voirie;
  - Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière;
  - Mme Peggy Gélinas, adjointe administrative;

Adoptée

128-07-2024

20. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Martin appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 262 983.94 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

129-07-2024

21.1 **Confirmation d'embauche de M. Dominic Auclair**

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Auclair est entré en fonction le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 3 mois a été complétée le 2 juillet 2024 et que la municipalité est satisfaite de son travail;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de M. Dominic Auclair. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail de M. Auclair.

Adoptée

130-07-2024

21.3 **Aménagement du parc**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'aide financière pour les travaux d'aménagement du parc par le Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) et que l'offre d'achat avec Mme Pontbriand pour la partie de terrain arrière est signée en bonne et due forme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard Appuyé par Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux d'aménagement du parc.

Adoptée

21.4 **Avis de motion - Règlement d'emprunt pour les frais d'escompte lors du refinancement du règlement 321-2018**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beauregard qu'à une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt de 18 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 321-2018 sera présenté pour fins d'adoption.

131-07-2024

21.5 **Mandat à Serge Dupont pour la préparation d'un projet de règlement prévoyant les modalités à notre réglementation d'urbanisme afin de permettre les systèmes de traitement tertiaire avec ultraviolet sur notre territoire**

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
Appuyé par M. Stéphane Martin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Serge Dupont pour la préparation d'un projet de règlement prévoyant les modalités à notre réglementation d'urbanisme afin de permettre les systèmes de traitement tertiaire avec ultraviolet sur notre territoire.

Adoptée

22. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

132-07-2024

24. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Stéphane Martin  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h01.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.